

Procès-verbaux (en français et en anglais) de la Société royale du Canada pour l'année 1958, conformément à l'article 9 de la Loi constituant en corporation la Société royale du Canada, chapitre 46 des Statuts du Canada (1883).

Exemplaire de l'état financier de la Société royale du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1959.

A six heures du soir, M. l'Orateur prononce d'office la cessation des travaux de la Chambre jusqu'à demain, à 2h.30 de l'après-midi, suivant l'article 2 du Règlement.

L'Orateur,
ROLAND MICHENER